



## LES SAISIES

Niché à 1650 m d'altitude dans une station douce et familiale des Alpes du Nord, vous bénéficierez d'un cadre naturel époustouflant : une vue à 360° sur le Mont-Blanc, le massif du Beaufortain et la chaîne des Aravis.

Le REV vous propose:

**Séjour de 8J/7N du 11 au 18 janvier 2025**

**Prix par personne : 810 € pour les -75 ans.  
760 € pour les +75 ans**

Si le nombre de participants est inférieur à 48, le prix pourra être majoré de 25 €.  
Si le nombre d'inscrits est inférieur à 40, nous serons contraints d'annuler cette proposition.

### Ce prix inclus :

- Apéritif de bienvenue
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet + télévision, sèche-cheveux et coffre-fort.
- Pension complète avec boissons à table : vin & eau du dîner du 1<sup>e</sup> jour au déjeuner du 8<sup>e</sup> jour (sous forme d'un panier repas).
- Les forfaits remontées mécaniques
- Le transport aller et retour en car au départ de Fréjus
- Divers pourboires

### Ce tarif ne comprend pas :

- L'assurance annulation de 37 € pour les -75 ans et 29 € pour les +75 ans, non obligatoire mais fortement recommandée.
- Le pique-nique du midi du 1<sup>er</sup> jour.
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

## Préinscription :

Auprès de Alain Canavesio uniquement par sms 06 85 65 76 20 à partir de 19h le 2 juin 2024.  
Elle sera effective dès la réception d'un règlement de **150€ pour les moins de 75 ans et de 100€ pour les 75 ans et plus** :

- Par chèque à l'ordre du REV, à déposer ou à envoyer à la Maison des Associations de Saint-Raphaël (213 rue de la soleillette). Ce chèque sera encaissé de suite.
- Par Hello Asso (lien sur le site [www.rev83.org](http://www.rev83.org))

## Inscription définitive :

Validée par la réception de votre dossier complet, à savoir : bulletin d'inscription séjour, bulletin de souscription aux assurance facultatives même si pas souscrites (documents à télécharger sur le site du Club) et les chèques si vous payez par ce moyen. Dossier à nous remettre lors de la réunion mensuelle du 19/09/2024 ou à déposer à la Maison des Associations dès que possible et avant le 30/09/2024.

## Règlement du solde:

- Chèque bancaire :  
3 chèques de 220€ à l'ordre du REV datés du jour de l'émission et qui seront encaissés au 10/10/2023 - 10/11/2023 - 10/12/2023 (à joindre obligatoirement au dossier). Si vous souscrivez l'assurance annulation ajoutez le montant de celle-ci au 1<sup>er</sup> chèque.
- Carte bancaire :  
Sur la plate-forme HELLO ASSO. Voir le lien sur notre site [www.rev83.org](http://www.rev83.org) (suivre les indications concernant les dates des échéances)

Voir les conditions générales de ventes sur le site du REV.

**ATTENTION** : En cas d'annulation (maladie, accident, etc.) vous devrez faire une déclaration en ligne auprès de l'assureur et des frais pourront être retenus.